

Chapitre 3 : Oiseaux

Etat des lieux des connaissances

1. Présentation générale

Les oiseaux sont des vertébrés aux caractéristiques bien particulières, notamment pour leur permettre de voler, et dont la plus remarquable est la **plume**, les différenciant des autres animaux.

Les oiseaux font preuve également de fortes capacités d'adaptation qui leur ont permis de coloniser tous les continents et tous les milieux du globe, avec plus de 10 400 espèces recensées de par le monde. En France métropolitaine, plus de 500 espèces ont été inventoriées, tandis qu'un peu plus de 200 ont été observées dans le Gers.

Les oiseaux présentent par ailleurs une **variété de formes, de couleurs et de tailles**, qui ne peut laisser indifférent, pour le plus grand émerveillement des observateurs.



Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis* © ROUSSEL Thomas – GOG

2. L'état des connaissances

Quelques chiffres

D'après les différentes structures partenaires participantes et les bases de données existantes consultées, 33 576 données d'oiseaux ont été répertoriées entre 1990 (1ère donnée datant du 1er janvier 1990) et 2018 (dernière donnée datant du 7 octobre 2018) sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

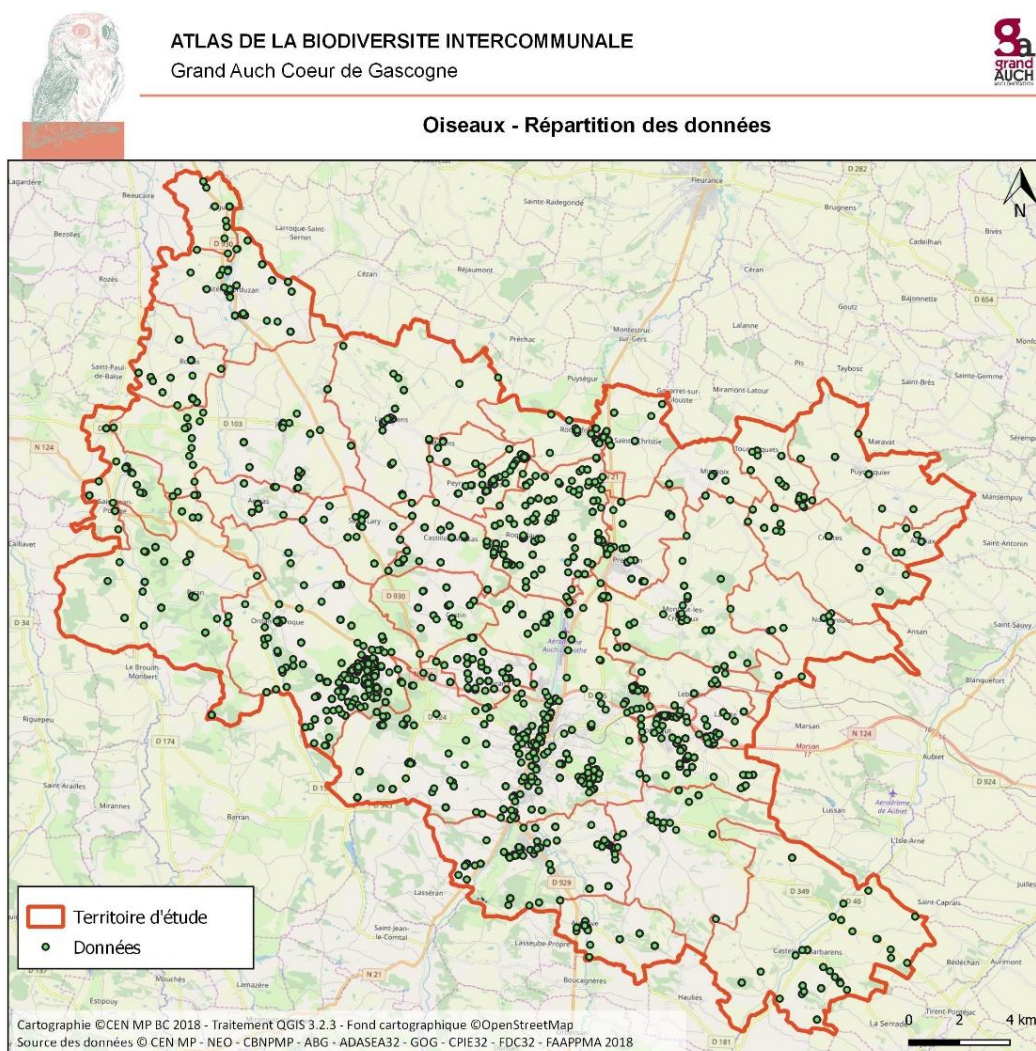
C'est ainsi que sur l'ensemble du territoire, 171 espèces ont été observées, sachant que plus de 200 espèces sont recensées à l'échelle du département.

Répartition géographique

Répartition spatiale des données

D'un point de vue géographique, les données collectées sont nombreuses (autour de 7 000 données par commune) sur la Ville d'Auch et les communes d'Ordan-Larroque et de Castillon-Massas, en raison certainement de la concentration d'observateurs dans ce secteur. Les communes voisines sont également bien connues, avec généralement plus de 1 000 observations par commune, comme Roquelaure, Durban et Pavie.

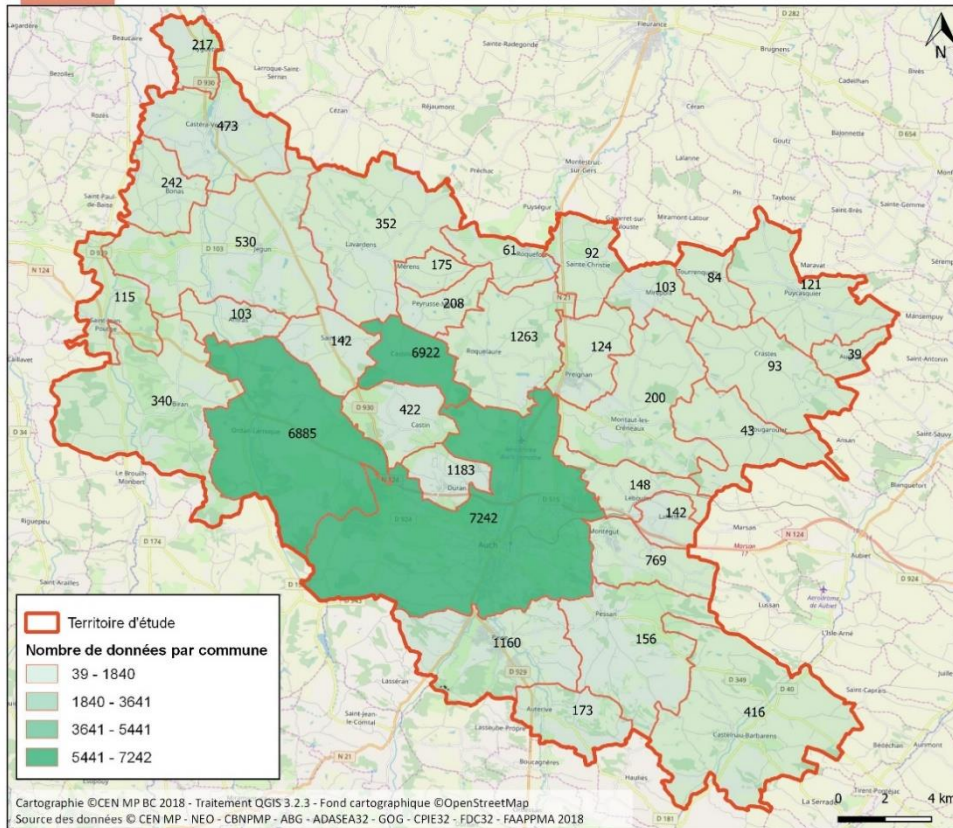
Les communes en périphérie de la Communauté d'agglomération sont en revanche moins bien prospectées, en particulier dans la partie nord-est du territoire avec moins de 200 données par commune.



Carte des données localisées



Oiseaux - Nombre de données par commune



Carte de répartition du nombre de données par commune

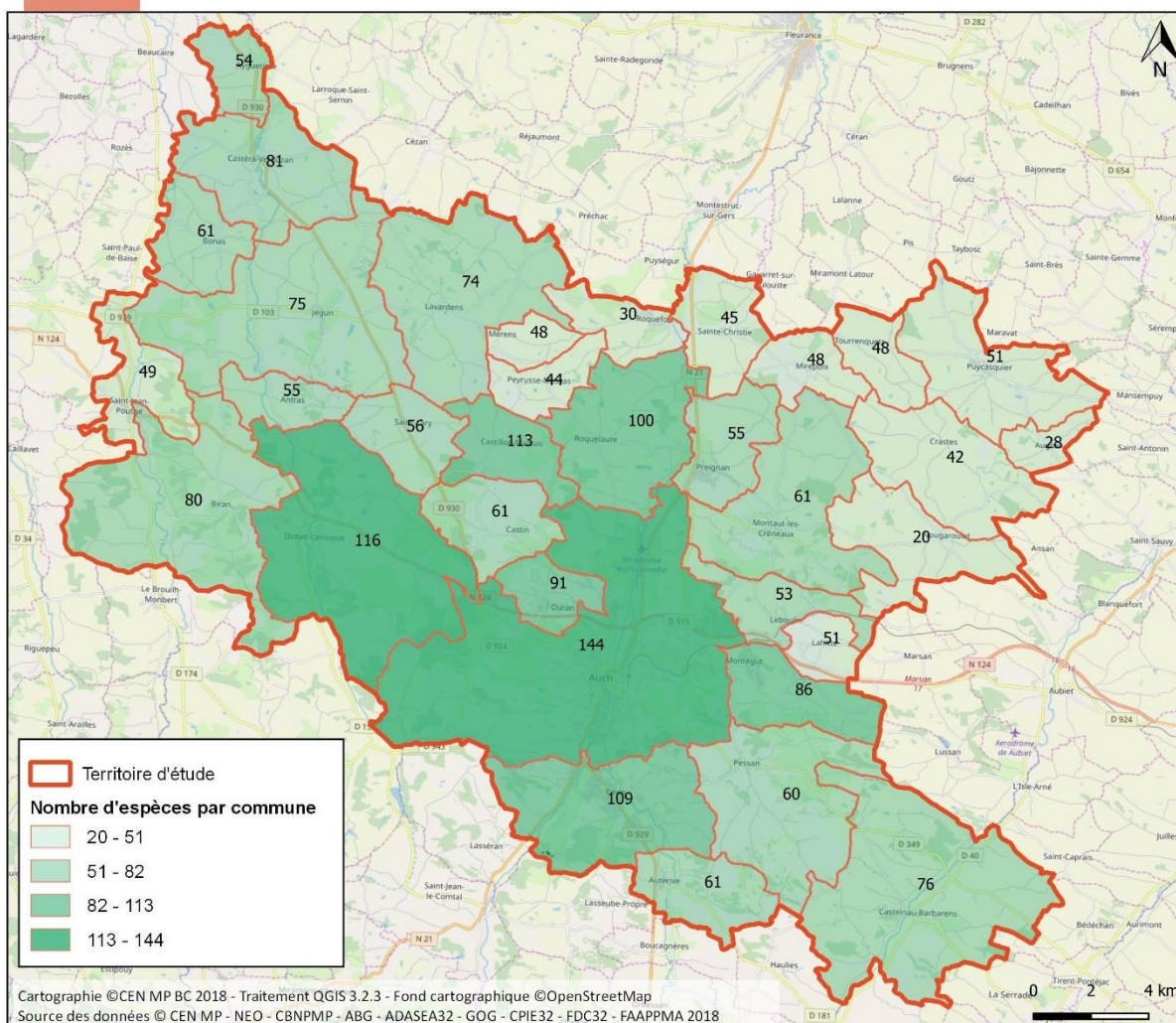
Richesse spatiale

Le nombre d'espèces observées par commune est bien entendu dépendant de la pression d'observation sur chacune d'entre elles, comme traité plus haut. Il n'est donc pas étonnant de voir une richesse spécifique plus importante pour les communes fortement prospectées et ayant fait l'objet de plus d'observations.

Ainsi, les communes situées dans la partie nord-est du territoire sont globalement moins riches (moins de 50 espèces recensées), tandis que la Ville d'Auch et les communes limitrophes, mieux connues, sont plus riches avec plus de 100 espèces. Au final, les connaissances sont assez disparates d'une commune à une autre, avec 20 (à Noullet) à 144 (à Auch) espèces recensées selon les communes.



Oiseaux - Nombre d'espèces par commune



Carte de répartition du nombre d'espèces par commune

Les espèces inventoriées

Représentativité des sous-trames

Parmi les 171 espèces inventoriées, 95 sont considérées comme **nicheuses** sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, et 5 comme **nicheuses possibles** avec des observations ponctuelles en période de reproduction. Enfin, 71 autres espèces n'ont été observées sur le territoire qu'en période de **migration et/ou d'hivernage** ou de manière erratique.

En période de reproduction, plusieurs cortèges différents sont représentés, en particulier celui des espèces d'affinité forestière ou semi-forestière (boisements et sous-bois, pour certains landes, friches, haies et bosquets) et celui des oiseaux du cortège agro-pastoral (landes, friches, haies, lisières, prairies, cultures). Le cortège des rapaces est également bien fourni, puisqu'avec 18 espèces, **tous les rapaces nicheurs connus du département sont représentés**.

Au final, la composition du peuplement d'oiseaux nicheurs du territoire comprend :

- 31 espèces liées aux milieux forestiers ou semi-forestiers, comme le Coucou gris, la Fauvette à tête noire, le Geai des chênes, le Grimpereau des jardins, la Grive draine, etc. ;
- 24 espèces du cortège agro-pastoral, comme l'Alouette des champs, le Bruant proyer, le Bruant zizi, la Cisticole des joncs, la Fauvette grisette, l'Hypolaïs polyglotte, etc. ;
- 14 espèces dites « anthropiques » (vivant proches de l'Homme) et liées au bâti : Bergeronnette grise, Choucas des tours, Hirondelles de fenêtre et rustique, Moineau domestique, Tourterelle turque, etc. ;
- 10 espèces liées aux milieux aquatiques et aux zones humides : Bergeronnette des ruisseaux, Bihoreau gris, Bouscarle de Cetti, Canard colvert, Foulque macroule, Grèbe castagneux, Héron cendré, Martin-pêcheur d'Europe, etc. ;
- 18 rapaces : Aigle botté, Autour des palombes, Busards Saint-Martin et cendré, Buse variable, Chouettes hulotte et chevêche, Effraie des clochers, Elanion blanc, Faucons crécerelle et hobereau, Hibou moyen-duc, Milans noir et royal, Petit-duc scops, etc.

En période de migration et d'hivernage, le contingent d'espèces liées aux milieux aquatiques grossit et accueille une trentaine d'espèces supplémentaires (anatidés, limicoles, laridés, etc.), tandis que les autres cortèges accueillent 10 à 20 espèces supplémentaires chacun, principalement des petits passereaux.

Intérêt patrimonial

<i>Nombre d'espèces protégées (nationale, régionale ou départementale)</i>	<i>Nombre d'espèces déterminantes ZNIEFF en Midi-Pyrénées (en plaine)</i>	<i>Nombre d'espèces menacées selon la liste rouge France</i>	<i>Nombre d'espèces menacées selon la liste rouge Midi-Pyrénées</i>
137	75	35 (dont 30 sous condition)	41

Un certain nombre d'espèces recensées ont un statut de protection et/ou un statut de préservation défavorable au niveau local comme national, voire européen.

Parmi celles-ci, certaines peuvent être mises en exergue au regard des enjeux de conservation qu'elles représentent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Il s'agit notamment de :

- Rapaces nicheurs dans les espaces forestiers : Aigle botté, Autour des palombes, Circaète Jean-le-Blanc,
- Rapaces nicheurs dans les espaces agropastoraux : Busards Saint-Martin et cendré, Elanion blanc, Chevêche d'Athéna, Effraie des clochers, Petit-duc scops,
- Passereaux du cortège agropastoral : Alouettes des champs et lulu, Bruants jaune et proyer, Pie-grièche écorcheur, Tourterelle des bois, Tarier pâtre, Fauvette grisette, Torcol fourmilier, Pipit des arbres, Huppe fasciée, Cochevis huppé,
- Passereaux du cortège forestier : Gobemouche gris, Pics mar et noir, Engoulevent d'Europe,

- Espèces liées aux milieux anthropiques : Hirondelles de fenêtre et rustique, Martinet noir, Moineau friquet, Moineau souldie, Verdier d'Europe, Chardonneret élégant, Serin cini,
- Oiseaux d'eau : Héron cendré, Bihoreau gris, Martin-pêcheur d'Europe.

Les enjeux pour les espèces migratrices et/ou hivernantes sont moindres, bien que la diversité d'espèces aquatiques soit tout de même remarquable. Le rôle de couloir migratoire est également à souligner, en particulier les grandes vallées comme celle du Gers, de l'Arrats et de la Grande Baïse, que les oiseaux en transit empruntent préférentiellement.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, les enjeux ornithologiques se concentrent dans certains secteurs présentant des milieux relativement préservés et fonctionnels.

Les plus grands **espaces forestiers** permettent ainsi à un certain nombre d'espèces associées d'accomplir l'ensemble de leur cycle biologique, dont certains rapaces forestiers rares et menacés comme l'Aigle botté, l'Autour des palombes et le Circaète Jean-le-Blanc.

Il s'agit notamment du Bois d'Auch, de la forêt domaniale de l'Armagnac (canton de Larrama) sur les communes de Castillon-Massas, Saint-Lary et Castin, du Bois de Besmaux sur la commune de Pavie, ainsi que des grands ensembles plus ou moins continus de boisements sur les versants et coteaux pentus de certaines vallées comme celles de l'Auloue (Antras, Ordan-Larroque), de la Grande Baïse (Saint-Jean-Poutge, Biran) et de l'Arçon (Montégut, Pessan).

Ces boisements présentent généralement une diversité importante d'essences, de strates, de classes d'âge et de maturités. Certains sont par ailleurs laissés en libre évolution et leur caractère naturel est tout à fait remarquable, qui se traduit par la présence d'espèces spécialistes du milieu forestier, comme la Mésange nonnette, le Pic noir, le Pic mar...

Le développement anarchique de la filière bois-énergie représente néanmoins une nouvelle menace pour ces milieux et les oiseaux inféodés, avec des coupes à blanc localisées et des pratiques non respectueuses des enjeux écologiques (période d'intervention, coupes non sélectives, prélèvement des bois morts et des rémanents de coupes, etc.).

Les **zones agropastorales des coteaux secs et secteurs bocagers**, où l'élevage est encore présent, abritent des prairies, pâtures et tout un réseau préservé de haies, fourrés et friches, alors qu'absents ou fortement dégradés ailleurs. Citons par exemple les coteaux secs des secteurs sud-est (Pavie, Auterive, Pessan, Castelnau-Barbarens et Montégut) et ouest (Auch, Ordan-Larroque, Biran, Antras) du territoire.

Ces milieux présentent une mosaïque de niches écologiques favorable à bon nombre d'oiseaux en régression par ailleurs, comme la Linotte mélodieuse, le Bruant jaune ou la Pie-grièche écorcheur, en raison notamment des modifications des pratiques et de la dégradation des paysages agricoles.

La **déprise de l'élevage**, le **retournement des prairies** au profit des cultures et l'**enfrichement des milieux ouverts** restent prégnants, comme sur l'ensemble de la partie sud du département du Gers (Astarac et Pays d'Auch), et se traduisent par la réduction des habitats disponibles pour les oiseaux et une diminution de la biodiversité associée.

La partie nord du territoire, limitrophe avec la Lomagne voisine, est fortement dominée par les paysages de **grandes cultures** et montre un intérêt moindre pour les oiseaux. C'est toutefois le domaine des busards, qui nichent au sol dans les espaces agricoles, ainsi que de certains passereaux typiques de ces milieux comme le Cochevis huppé et l'Alouette des champs.

La **simplification des paysages** (arasement des haies, réduction des bosquets, diminution des jachères, etc.) et l'**intensification des pratiques agricoles** (précocité des travaux de fauche et des moissons, utilisation de produits phytosanitaires, etc.) sont à l'origine de la dégradation de l'état de conservation des peuplements aviens, ainsi que de toute la faune et la flore de manière générale.

Enfin, bien que d'origine artificielle, quelques plans d'eau et zones humides connexes constituent un **réseau de milieux aquatiques** permettant à tout un cortège d'oiseaux d'eau d'y trouver des conditions favorables pour leur nidification, comme le Héron cendré et le Bihoreau gris, ainsi qu'à des oiseaux migrateurs et/ou hivernants de stationner avec une diversité non négligeable d'espèces recensées. Nous pouvons ajouter également ici la présence de cours d'eau accueillant certaines espèces caractéristiques et qui méritent d'être soulignées, comme le Martin-pêcheur d'Europe.

Il s'agit principalement de retenues collinaires de très faible superficie qui ponctuent çà et là le territoire. Pour les cours d'eau, citons notamment le Gers, la Grande Baise et l'Arrats.

Les effectifs d'oiseaux restent néanmoins faibles sur les plans d'eau du territoire, en raison de leur taille modeste, de leur qualité écologique moyenne et du fort dérangement occasionné par la fréquentation humaine. Par ailleurs, les cours d'eau sont fortement aménagés et artificialisés, leur qualité d'eau dégradée.

Les espèces exotiques envahissantes

Observé sur le territoire, le Canard mandarin est une espèce exotique naturalisée considérée comme envahissante en France métropolitaine. Un à deux couples se sont reproduits avec succès de 2001 à 2010 sur la commune d'Auch. Son impact sur les espèces autochtones reste très peu étudié et a priori limité ; il peut notamment concurrencer localement d'autres oiseaux cavernicoles, comme les rapaces nocturnes, et il est porteur de certains pathogènes transmissibles à d'autres espèces.

Zoom sur... la Chevêche d'Athéna – *Athene noctua*



Chevêche d'Athéna *Athene noctua* © BUGNICOURT Jean – GOG

La Chevêche d'Athéna est une petite chouette de 22cm de haut, qui se reconnaît à sa tête ronde et large et à ses yeux dorés marqués d'un sourcil blanc, qui lui donnent un air sévère.

Ce rapace nocturne a connu un déclin en France depuis une trentaine d'années. La raréfaction en milieu agricole des cavités (vieux arbres, cabanons...) et des structures paysagères (prairies, haies, alignements d'arbres, friches, vergers de haute tige...), ainsi que le mitage urbain sont cités comme cause du déclin.

Au nord d'Auch, le Groupe Ornithologique Gersois a initié un inventaire de la Chevêche dès les années 1990. En 2016, cet inventaire a été reconduit sur la même zone et a montré une certaine stabilité de la population, mais aussi une diminution des habitats favorables qui interroge sur sa pérennité à moyen terme.

Evaluation de l'état des connaissances

Les connaissances ornithologiques de la Communauté d'agglomération sont plus ou moins hétérogènes, avec une bonne couverture de la Ville d'Auch et des communes limitrophes, là où la pression d'observation est la plus forte, et des lacunes dans le nord-est du territoire. Des compléments d'inventaire dans ce dernier secteur permettraient à coup sûr d'améliorer les connaissances et d'y préciser les enjeux.

Un certain nombre d'espèces remarquables ont par ailleurs été identifiées plus haut et mériteraient des prospections supplémentaires et/ou des suivis, au regard des enjeux qu'elles représentent et des menaces qui pèsent sur elles. Il s'agit notamment des rapaces forestiers nicheurs, dont l'Aigle botté, l'Autour des palombes et le Circaète Jean-le-Blanc, de certains passereaux forestiers comme le Pic mar et l'Engoulevent d'Europe, de passereaux du cortège agropastoral comme la Pie-grièche écorcheur et le Tarier pâtre, des colonies de hérons arboricoles, etc.

Enfin, le statut de certaines espèces mériterait d'être précisé, en particulier l'Aigrette garzette et le Héron garde-bœufs (nidification à confirmer et/ou rechercher), le Grèbe castagneux et le Torcol fourmilier (espèces rares sur le territoire), les Mésanges huppé et noire ainsi que le Pipit rousseline

(indices de nidification possible, à confirmer), le Pouillot siffleur (données historiques de reproduction dans le Bois d'Auch notamment), les Busards cendré et Saint-Martin (espèces possiblement disparues ou très rares sur le territoire), le Faucon pèlerin (rapace potentiellement nicheur sur la Ville d'Auch).

3. Propositions d'actions complémentaires

Compte tenu des lacunes de connaissance soulignées ci-dessus, l'amélioration des connaissances doit aller prioritairement vers le secteur nord-est du territoire, ainsi que les milieux et les espèces présentant des enjeux de conservation et rappelés plus haut.

Par ailleurs, au regard des enjeux identifiés, plusieurs mesures de préservation peuvent être mises en place et sont synthétisées dans le tableau ci-dessous par sous-trame.

Sous-trames	Propositions d'actions complémentaires
Milieux forestiers	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire, cartographie et suivi des zones à enjeux (aire de nidification de rapaces par exemple) - Sensibilisation des acteurs concernés (propriétaires, coopératives, sociétés privées, CRPF, ONF, DDT...) - Planification et élaboration d'un schéma de développement de la filière bois-énergie en cohérence avec les enjeux ornithologiques (charte forestière ou plan de développement de massif par exemple) - Prise en compte des enjeux ornithologiques dans les documents de gestion forestière (plans d'aménagement des forêts communales et domaniales par exemple) - Canalisation des usages et de la fréquentation hors zones sensibles (schéma de randonnée, schéma de desserte forestière... par exemple) - Sensibilisation des usagers (signalétique par exemple) - Organisation d'animations pédagogiques (scolaires, habitants...) - Protection réglementaire des zones à enjeux (documents d'urbanisme (EBC, Emplacement réservé, orientations d'aménagement...), arrêté de protection de biotope...) - Acquisition ou création de réserves foncières à caractère environnemental - Incitations fiscales pour la préservation des zones à enjeux
Milieux agropastoraux	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire, cartographie et suivi des couples de Busards - Inventaire, cartographie et suivi des zones à enjeux (complexe et mosaïque agropastorale fonctionnelle par exemple) - Sensibilisation des acteurs concernés (propriétaires, exploitants agricoles, coopératives, Chambre d'Agriculture, DDT...) - Plantation de haies, implantation de friches et jachères - Entretien raisonné des haies, bords de route... - Organisation d'animations pédagogiques (scolaires, habitants...) - Protection réglementaire des zones à enjeux, dont le réseau de haies et les arbres champêtres (documents d'urbanisme notamment, SCOT, PLU...) - Acquisition ou création de réserves foncières à caractère environnemental - Incitations fiscales pour la préservation des zones à enjeux
Milieux aquatiques et zones humides	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire et cartographie des zones humides du territoire - Inventaire, cartographie et suivi des colonies de hérons arboricoles - Sensibilisation des acteurs concernés (propriétaires, syndicats de rivière, Département, agents communaux et intercommunaux, agriculteurs...) - Sensibilisation des usagers (pêcheurs, promeneurs..., signalétique par exemple) - Organisation d'animations pédagogiques (scolaires, habitants...) - Entretien raisonné des rivières, ruisseaux, fossés - Canalisation des usages et de la fréquentation hors zones sensibles (schéma de randonnée par exemple)

	<ul style="list-style-type: none"> - Protection réglementaire (documents d'urbanisme notamment, SCOT, PLU...) - Acquisition ou création de réserves foncières à caractère environnemental - Incitations fiscales pour la préservation des zones à enjeux
Milieux anthropiques (urbains)	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire, cartographie et suivi des colonies d'Hirondelles de fenêtre et rustique, de Martinet noir - Inventaire, cartographie et suivi des Moineaux friquet et soulcie - Inventaire, cartographie et suivi de la Chevêche d'Athéna et de l'Effraie des clochers - Sensibilisation des acteurs concernés (propriétaires, habitants, offices HLM, services du patrimoine et urbanisme des communes...) - Organisation d'animations pédagogiques (scolaires, habitants...) - Prise en compte des enjeux dans les documents d'urbanisme (orientations d'aménagement par exemple) et dans le suivi des demandes de permis de construire et de déclaration de travaux